

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 1^{er} mai 2017 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Hélène Laroche
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne
sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

Absence(s) : (aucune)

Nombre de citoyens : 9

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport du maire
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 3 avril 2017 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Avril 2017
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
 - d) État des revenus et dépenses – Avril 2017 et comparatif 2016-2017; dépôt
 - e) Rapports financiers 2016
 - e.1) Dépôt et présentation
 - e.2) Période de questions
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel (retiré)
 - b) Formation (s) – Autorisation
 - b.1) Infotech – Comptabilité; mise à jour 2017
 - c) MRC – Écocentre; dette
 - d) Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Appui
- 8) **Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 230-176.1 – Zones résidentielles/usages; modification
 - a.1) Projet – Adoption

- b) Règl. # 230-177.1 – Article 3.8.8; murs, haies, clôtures; modification
 - b.1) Projet – Adoption
- c) Règl. # 230-178.1 – Article 3.3.1.2; zones résidentielles; services professionnels; modification
 - c.1) Projet – Adoption
- d) Règl. # 230-179.1 – Zones commerciales Cb3 et Cb7; usages; modification
 - d.1) Projet – Adoption
- e) Règl. # 365-1.1 – Travaux d’aqueduc; secteur Hébert; abrogation de solde résiduaire
 - e.1) Procès-verbal et certificat – Dépôt
- f) Règl. # 412-1 – Eau potable/abrogation; adoption
- g) Règl. # 447-1 – Article 8/modification; adoption
- h) Règl. # 449 – Protection eau potable; adoption

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme (18/04/2017) – Dépôt
- b) Dérogation(s) mineure(s)
 - b.1) S. Gagnon, 6403 route 122 – Bâtiment accessoire
 - b.2) D. Jacques, 55 des Spirées – Bâtiment accessoire
- c) L. Audet – Projet domiciliaire; marges de recul avant
- d) D. Breault, 1200 rang 6 de Wendover Sud – Affichage
- e) CCU – Membre du comité; nomination
- f) Permis de construction – Avril 2017 et comparatifs 2016-2017

10) Urbanisme – PIIA

- a) J.-P. Caron, 4060 Principale – Bâtiment accessoire

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics (18/04/2017) – Dépôt
- b) Soumissions
 - b.1) Réfection de pavage 2017 – Contrat
 - b.2) marquage de chaussée 2017 – Contrat
 - b.3) Abat-poussière 2017 – Contrat
 - b.4) Terrains municipaux – Entretien de pelouse
 - b.5) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien
- c) Emploi étudiant – Saison 2017
- d) MTMDET – Entretien réseau routier 2017 (PAERRL)

12) Aqueduc/égout

- a) Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau
 - a.1) Décomptes progressifs – Rapport (reporté)
 - a.2) Sulfate d’aluminium 2017 – Achat
- b) Plan directeur des égouts – Phase II volet 2 (Guèvremont et PP St-Louis)
 - b.1) Travaux – Mandat
- c) Raccordement Drummondville
 - c.1) C.N. – Consultant/surveillance géotechnique

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Rapport des sorties – Avril 2017

- 14) Office municipal d'habitation (OMH)**
a) Procès-verbaux des 15/02/2017 et 15/03/2017 – Dépôt
- 15) Loisirs et Commandites**
a) Société de l'aréna
a.1) Procès-verbaux des 20/10/2016, 24/01/2017 et 28/03/2017 – Dépôt
a.2) Système de refroidissement – Étude de faisabilité
a.3) Réorganisation – Position
b) Bibliothèque
b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)
c) Camp d'été
c.1) Emploi étudiant – autorisation
c.2) Formation animateurs
- 16) Certificat de disponibilité**
a) Certificat de disponibilité des crédits C-06/17
- 17) Période de questions**
- 18) Correspondance**
- 19) Levée de l'assemblée**

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3620.05.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. CONSEIL

a) Rapport du maire

- Remise de 2 bourses étudiantes du CEGEP de Drummondville
- MRC – Dépôt schéma d'aménagement révisé
- Conférence de presse – Subvention FEPTEU

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question)

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 3 avril 2017 – Adoption

3621.05.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Avril 2017**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3622.05.17 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois d'avril 2017, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Avril 2017	56 248,45 \$
Déboursés directs	Avril 2017	56 978,65 \$
Dépenses préautorisées	Avril 2017	17 779,00 \$
Rémunération globale	Avril 2017	83 274,79 \$
Remboursement des dépenses/Km	Avril 2017	0,00 \$
Total :		214 280,89 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Aide aux familles – Couches de coton**

b.1) **Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 3480.12.16 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3623.05.17 Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton d'avril 2017 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 159,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Poêle à bois – Achat/remplacement** (retiré)

d) **État des revenus et dépenses – Avril 2017 et comparatif 2016-2017; dépôt**

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de janvier à avril 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

e) **Rapports financiers 2016**

e.1) **Dépôt et présentation**

Dépôt et présentation des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2016 est fait.

Copies sont remises à chaque membre du conseil.

e.2) Période de questions

Dettes long terme; information

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel (retiré)

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) Infotech – Comptabilité; mise à jour 2017

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3624.05.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (264,44 \$ taxes incluses) pour madame Dominique Racine à la formation en ligne donnée par la firme Infotech sur la mise à jour du logiciel comptable en juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) MRC – Écocentre; dette

Considérant l'entente 2007-2016 de la MRC Drummond avec Récupération Centre-du-Québec concernant les services d'un écocentre;

Considérant que pour la dernière année, en 2016, de ladite entente, la MRC a payé les frais de l'écocentre pour dix mois au lieu de douze mois;

Considérant que l'écocentre a fait face, en 2016, à des bris d'équipement et a dû faire l'acquisition de matériel;

Considérant que la MRC Drummond appliquera le surplus actuel de 14 589 \$ au montant de la dette avant le partage aux municipalités locales;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3625.05.17

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de verser à la MRC Drummond la somme de 5 381,06 \$ \$ à titre de contribution au déficit 2016 de l'écocentre;
- de financer la dépense à même les surplus du fonds d'administration général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Coalition québécoise pour le contrôle du tabac – Appui

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

Considérant que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

3626.05.17 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'interpeller le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements;
- d'envoyer cette résolution à nos députés, messieurs François Choquette et Sébastien Schneeberger, à la ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-176.1 – Zones résidentielles/usages; modification

a.1) Projet – Adoption

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} mai 2017 (réf. : p.-v. ass. consultation 01/05/2017);

3627.05.17 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-176.1, lequel a pour objet de préciser la liste des usages résidentiels permis à l'intérieur des zones résidentielles de type Rb ainsi que dans les zones commerciales de type Ca et Cb;

- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Règl. # 230-177.1 – Article 3.8.8; murs, haies, clôtures; modification

b.1) Projet – Adoption

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} mai 2017 (réf. : p.-v. ass. consultation 01/05/2017);

3628.05.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-177.1, lequel a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3.8.8 du règlement de zonage # 230 concernant les murs, les clôtures et les haies, et ce, de manière à préciser les matériaux pouvant être utilisés comme parement de clôture et ceux qui sont prohibés;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Règl. # 230-178.1 – Article 3.3.1.2; zones résidentielles; services professionnels; modification

c.1) Projet – Adoption

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} mai 2017 (réf. : p.-v. ass. consultation 01/05/2017);

3629.05.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-178.1, lequel a pour objet de préciser les usages secondaires permis dans les zones résidentielles, notamment en ce qui concerne les services professionnels, personnels ou d'affaires;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Règl. # 230-179.1 – Zones commerciales Cb3 et Cb7; usages; modification

d.1) Projet – Adoption

Considérant les résultats de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} mai 2017 (réf. : p.-v. ass. consultation 01/05/2017);

3630.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 230-179.1, lequel a pour objet de préciser les usages permis dans les zones commerciales Cb3 et Cb7, notamment en ce qui concerne la réparation de véhicules et équipements récréatifs et l'exploitation d'une compagnie de déménagement;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

Le vote est demandé :

Contre : M. S. Jacques

Pour : MM. P. Lavigne, S. Baron et Mmes A. Gentesse, H. Laroche,
M. Garneau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

e) Règl. # 365-1.1 – Travaux d'aqueduc; secteur Hébert; abrogation de solde résiduaire

e.1) Procès-verbal et certificat – Dépôt

Pour faire suite à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter menée le 24 avril 2017, dépôt du procès-verbal et du certificat d'enregistrement produits par le directeur général est fait.

Avis est donné par la directrice générale adjointe que le règlement # 365-1.1 est réputé "Approuvé" par les personnes habiles à voter et que les documents requis pour l'approbation par le Ministre lui seront transmis.

f) Règl. # 412-1 – Eau potable/abrogation; adoption

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 24 avril 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du code municipal;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de décréter l'abrogation du règlement # 412, lequel précisait les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et de régir l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité;

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2017;

3631.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 412-1, lequel a pour objet d'abroger le règlement # 412 précisant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et de régir l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité

de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Règl. # 447-1 – Article 8/modification; adoption

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 24 avril 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du code municipal;

Considérant que le directeur général mentionne que ce règlement a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 8 du règlement # 447 concernant les nuisances sur la propriété privée afin de prohiber l'installation de clôtures de fil de fer ou autres matériaux similaires sur la propriété ou à sa limite;

Considérant l'avis de motion donné le 3 avril 2017;

3632.05.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 447-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 8 du règlement # 447 concernant les nuisances sur la propriété privée afin de prohiber l'installation de clôtures de fil de fer ou autres matériaux similaires sur la propriété ou à sa limite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Règl. # 449 – Protection eau potable; adoption

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 24 avril 2017, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

Considérant l'avis de motion donnée le 3 avril 2017;

3633.05.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement portant le # 449, lequel a pour objet de déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme (18/04/2017) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 avril 2017 est fait.

b) Dérogation(s) mineure(s)

b.1) S. Gagnon, 6403 route 122 – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 19.04.17);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme à la réglementation municipale;

3634.05.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.2) D. Jacques, 55 des Spirées – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 20.04.17);

3635.05.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale droite de deux mètres sur la propriété sise au 55 des Spirées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) L. Audet – Projet domiciliaire; marges de recul avant

Considérant les énoncées des résolutions municipales # 3524.02.17 et # 3570.03.17 concernant la position municipale sur le dossier;

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 17.04.17);

Considérant les discussions menées en séances préparatoires;

3636.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- de modifier les dispositions du règlement de zonage # 230 afin de permettre une marge de recul avant de six mètres pour les projets domiciliaires à réaliser sur les lots # 5 759 903 (L. Audet) et les lots # 4 333 527, # 4 333 733 (G. Hébert).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) D. Breault, 1200 rang 6 de Wendover Sud – Affichage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 18.04.17);

Considérant que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage # 230 concernant l'affichage le long de l'autoroute 20;

Considérant les discussions menées en séances préparatoires;

3637.05.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité ne donnera pas suite à la demande d'affichage telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) CCU – Membre du comité; nomination

Considérant les dispositions du règlement # 356 concernant le remplacement des membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public donné le 23 novembre 2016 et le rapport fait par la directrice générale adjointe concernant les candidatures reçues;

Considérant le départ de madame Johanne Dufour;

3638.05.17

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de désigner madame Micheline Séguin Bernier comme représentante des citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Permis de construction – Avril 2017 et comparatifs 2016-2017

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois d'avril 2017 et du comparatif avec l'année 2016 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) J.-P. Caron, 4060 Principale – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 25.04.17);

3639.05.17 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'informer le requérant que la municipalité autorise le remplacement de la porte et du revêtement extérieur du garage détaché existant, pour la propriété sise au 4060 Principale, et ce, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des travaux publics (18/04/2017) – Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date du 18 avril 2017 est fait.

b) Soumissions

b.1) Réfection de pavage 2017 – Contrat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/04/2017, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3640.05.17 Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'accorder à la firme "Vallières Asphalte Inc." le contrat relatif à la réfection de pavage, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 26 avril 2017, et pour les sommes suivantes :
 - pavage : 135,96 \$/tm (taxes incluses)
 - pavage (500 tm) : 67 980 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.2) Marquage de chaussée 2017 – Contrat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/04/2017, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3641.05.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'accorder à la firme "Lignes Maska (9254-8783 QUÉBEC INC.)" le contrat relatif au marquage de chaussée, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres daté du 24 avril 2017, et pour les sommes suivantes :
 - prix unitaire : 0,185 \$/m (taxes incluses)
 - prix unitaire pour quadrillés : 1,43 \$/m² (taxes incluses)
 - prix global (72,6 km) : 13 936,15 \$ (taxes incluses)
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.3) Abat-poussière 2017 – Contrat

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/04/2017, p.2);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3642.05.17

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'accorder à la firme Somavrac C.C. inc. le contrat relatif à la fourniture de chlorure de calcium, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 20 avril 2017 et pour un montant de 7 891,88 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.4) Terrains municipaux – Entretien de pelouse

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3643.05.17

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu de retenir l'offre de la firme Vertdure pour l'entretien des terrains municipaux identifiés ci-après, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 22 mars 2017 et pour un montant de 1 500 \$ (taxes incluses) :

- Caserne – 3755 Principale
- Hôtel de ville – 4055 Principale
- Terrain coin Saint-Louis/Principale (parc)

- Façade de l'église – 4425 Principale
- Bibliothèque – 4360 Principale
- Terrain coin Boisvert/Principale
- Parc des Hydrangées et Capucine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b.5) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3644.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticulture "Foliflor" pour l'entretien des plates-bandes de différents terrains municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 24 avril 2017, et pour un montant de 11 267,55 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Emploi étudiant – Saison 2017

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3645.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de procéder à l'embauche d'un étudiant, et ce, au salaire minimum pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) MTMDET – Entretien du réseau routier 2017 (PAERRL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) a versé une compensation de 40 761 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les ponts situés sur ces routes dont la municipalité est responsable;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

3646.05.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations précisant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) **Usine de traitement des eaux usées (UTEU) – Mise à niveau**

a.1) **Décomptes progressifs – Rapport (reporté)**

a.2) **Sulfate d'aluminium 2017 – Achat**

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/04/2017, p. 2);

Considérant le certificat de disponibilité C-06/17 émis;

3647.05.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu d'accorder à la firme "Kemira" le contrat pour la fourniture de sulfate d'aluminium, et ce, selon les termes et conditions de la soumission datée du 6 avril 2017, et pour les sommes suivantes :

- prix (tm) : 187,00 \$/tm (taxes en sus)
- prix global (80 tm) : 17 200,26 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Plan directeur des égouts – Phase II volet 2a (Guèvremont et PP2)**

b.1) **Travaux – Mandat**

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions fait le 21 avril 2017;

Considérant la recommandation faite par le groupe CIMA+ pour l'attribution du contrat;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3648.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de retenir la proposition de "Sintra inc." pour la réalisation des travaux d'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout - secteur Guèvremont incluant l'implantation d'un poste de pompage (PP2) dans le rang 3 de Simpson, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 21 avril 2017, et pour un montant de 3 984 799,66 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Raccordement Drummondville**

c.1) **C.N. – Consultant/surveillance géotechnique**

Considérant les démarches faites par "Avizo experts-conseils" auprès du C.N. pour le passage d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferroviaire au point militaire 96.80 de la subdivision Drummondville;

Considérant la proposition d'entente soumise par le Canadien National;

3649.05.17

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de verser au Canadian National un montant estimé de 23 000 \$ (taxes incluses) pour couvrir les frais d'un surveillant/consultant géotechnique mandaté par le Canadian National;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport des sorties – Avril 2017

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois d'avril 2017 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

a) Procès-verbaux des 15/02/2017 et 15/03/2017 – Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du conseil de l'Office municipal d'habitation (OMH) en date du 15 février 2017 et du 15 mars 2017 sont faits.

Monsieur Jacques en fait le résumé.

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Société de l'aréna

a.1) Procès-verbaux des 20/10/2016, 24/01/2017 et 28/03/2017 – Dépôt

Dépôt des procès-verbaux du conseil d'administration de la société de l'aréna en date du 20 octobre 2016, du 24 janvier 2017 et du 28 mars 2017 sont faits.

Monsieur Jacques en fait le résumé.

a.2) Système de refroidissement – Étude de faisabilité

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3587.03.17 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour le remplacement du système de refroidissement de l'aréna;

Rapport est fait par le directeur général concernant l'étude de faisabilité concernant ledit système.

3650.05.17

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu de poursuivre les démarches en vue du remplacement du système de refroidissement de l'aréna et du financement d'une partie de la dépense via le programme de subvention du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.3) Réorganisation – Position

Considérant les discussions menées dans le cadre du dossier sur le remplacement du système de refroidissement avec le conseil d'administration de la société de l'aréna (réf. : résol. municipale # 3650.05.17);

Considérant la position du conseil d'administration sur un projet de partenariat pour la gestion de l'équipement;

3651.05.17

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- de prendre note de la position prise par le conseil d'administration sur la question du partenariat;
- de poursuivre la démarche en vue de sa réalisation et de faire rapport à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Bibliothèque

b.1) Procès-verbal – Dépôt (retiré)

c) Camp d'été

c.1) Emploi étudiant – Autorisation

Considérant l'énoncé des résolutions municipales # 3553.02.17 et # 3589.03.17 concernant la mise en place d'un camp de jour pour la saison 2017;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3652.05.17

Sur proposition de Annie Gentesse
Appuyée par Hélène Laroche

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche d'au moins deux étudiants à titre d'animateur pour le camp de jour, et ce, selon les conditions associées à la demande d'aide financière du programme Emploi Été Canada;
- de faire rapport à une prochaine séance;

- d'autoriser la directrice générale adjointe ou la coordonnatrice en loisir, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c.2) Formation animateurs

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/17 émis;

3653.05.17

Sur proposition de Hélène Laroche
Appuyée par Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (91,98 \$/pers.) et les frais de déplacement inhérents au dossier pour deux animateurs à la formation "Animation de camp de jour" donnée par Loisir Sport Centre-du-Québec qui se tiendra les 9 et 10 juin 2017 au Centre Noé-Tourigny à Sainte-Eulalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-06/17

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre afin de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 1^e mai 2017

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Arthur Laurin

- UTEU – Coûts d'opération; information

Mme M. Théroux

- Item 8h) Règl. # 449 – Protection eau potable (Merci d'adopter ce règlement)

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 04.

Signé :

Maire

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe